

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Désiré Besson, 27 mars 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (49r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Désiré Besson, 27 mars 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41803>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 mars 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

# Description

Résumé Godin reproche à Besson de l'empêcher d'emporter à Cambrai des exemplaires de son travail [sur le chemin de fer]. Il lui indique qu'il croit connaître le motif de cette obstruction et lui annonce qu'il enverra le soir même des exemplaires du mémoire aux membres de la commission d'enquête.

Notes Auguste Désiré Besson est maire de la ville de Guise de 1848 à 1871.

## Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Lieux cités [Cambrai \(Nord\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

43  
Guise le 27 mars 1668 / 12

Monsieur Plessier

je suis fort surpris des pressantes  
que vous faites employer par nos  
agents il n suffit pas que leur  
soyent faire une telle question  
d'interet public et autre tout le devoit  
se montrer possible pour bien servir  
aujors de nous car si je devais en  
croire a qui l'on me rapporte l'on  
en obtiendrait bien de favorable  
et par la domine que l'on brin  
l'on croire de ce qu'il se passe  
nombre de exemplaires de mes  
travaux et je fais tout ce que je puis  
pour cela m'assurer que l'on  
prendra ces exemplaires et l'on servira  
l'on faire que l'on me refuse de  
trouver a preuve par trop peu  
convaincant et l'on me prie  
l'on arguer que en vient le motif  
que j'ai l'honneur de vous dire que  
a faire par force garder pour  
les membres de la commission  
d'enquête et que vous pourrez vous  
entretenir avec lui  
et un petit peu a laquelle vous  
n'auriez pas obstacle

je suis bien l'honneur de vous  
saluer

Gardon